



Rennes 16 novembre banderole accueil Dussopt

INTER PRO35

Le SYNDICALISME INDÉPENDANT

**RÉSISTER
REVENDIQUER
RECONQUÉRIR**

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'UNION DÉPARTEMENTALE

**NOV. 2023
N°256
Au sommaire**

- ÉDITORIAL (P1)
- HISTOIRE (P2)
- L'UD EN ACTION (P3)
- INFO (P4-5)
- NOS SYNDICATS (P6)
- NOTRE UD (P7)
- INFO UD, CALENDRIER DES STAGES, UL ET AFOC, CLIN D'ŒIL DU PATOCHE (P8)



La course contre la honte !

Il est des moments dans la vie et dans l'histoire où il faut savoir dire les choses avec courage et lucidité, rappeler les fondamentaux qui guident nos actions et ne pas se perdre dans la confusion des cœurs et des esprits qui gangrène le monde.

C'est ce que nous avons fait, à notre modeste mesure, le 11 novembre dernier en nous rassemblant à Rennes autour de notre banderole internationaliste « **Pain, Paix, Liberté** », qui résume la position historique du mouvement ouvrier et syndical.

Les atrocités qui touchent essentiellement les populations civiles partout dans le monde nous révulsent sans émotion sélective.

Toutes les vies se valent en Palestine comme en Israël, en Ukraine comme en Russie.

Dans la course contre la honte face aux fauteurs de guerre, aux vendeurs d'armes, aux dictateurs, aux obscurantistes, aux racistes, aux antisémites nous opposons la vie, la pensée libre, la paix et la justice sociale car l'une ne va pas sans l'autre.

Cela nous impose d'être en résistance permanente contre la régression sociale et démocratique, de défendre les services publics seules richesses de ceux qui n'ont rien, de ne pas tourner la page de l'infâme loi sur les retraites qui nous vole 2 ans de notre vie.

Notre orientation ne peut être constituée de signatures de textes ou d'accords comme sur l'assurance chômage avec l'argument très CFDTiste « c'est mieux que si c'était pire » qu'on nous a servi en 2017 avec les ordonnances Macron...

Notre Union Départementale qui n'est ni conformiste ni contorsionniste, continuera avec humilité, tant les obstacles sont immenses, mais sans relâche et avec l'optimisme de la volonté à se battre pour le « **pain, la paix et la liberté** ».

Vive la vie, vive la pensée libre, vive la sociale ! Vive la CGT Force-Ouvrière !
Rennes, le 20 novembre 2023

Fabrice LERESTIF
Secrétaire Général

CITATION DU MOIS

"S'ils veulent pas le reconstruire le nouveau monde, on se mettra au boulot. Il faudra de l'utopie et du courage, faudra remettre les pendules à l'heure."

GRAND CORPS MALADE (La course contre la honte)

Slameur, poète, auteur-compositeur-interprète et réalisateur français.



1905 : La loi de séparation de l'Église et de l'État.



Séparation de l'Église et de l'État : manifestation devant Notre-Dame des Champs.

La France a été le premier État moderne à inscrire la séparation de l'église et de l'État dans le marbre de sa constitution. La laïcité à la française reste encore de nos jours un exemple quasi unique dans le monde.

Cette loi, voulue par le « petit père Combes » et votée à l'initiative d'Aristide Briand, prend ses racines dans les tréfonds de l'histoire de France : les guerres de religion, les lumières contre l'obscurantisme, la Révolution française de 1789, l'affaire Dreyfus, la montée des idées républicaines et sociales.

De la Saint-Barthélémy (1572) à la révocation de l'édit de Nantes (1685), la France s'est déchirée et massacrée pendant plus d'un siècle. La Révolution française a mis fin aux privilèges de la noblesse, mais aussi d'un clergé qui s'opposait à l'émancipation du peuple en particulier dans le domaine de l'éducation. La première séparation date du 18 septembre 1794 quand le budget de l'Église constitutionnelle est supprimé. Mais en 1802, Napoléon signe le concordat avec le pape et rétablit le catholicisme comme religion d'État. L'Église de France, en particulier sa hiérarchie, prend ouvertement fait et cause pour les régimes antirépublicains (royauté, empire) puis contre toutes les nouvelles idées socialistes. Les droites ont eu très peur des révolutions de 1848, en particulier celle de juin et dès 1850, elles imposent la loi Falloux qui proclame la liberté d'enseignement au profit de l'église. Mais à la fin du XIX^e siècle, les Républicains, Radicaux et Radicaux-socialistes accèdent au pouvoir. D'autant que l'affaire Dreyfus (1894-1906) va rouvrir les cicatrices entre les milieux réactionnaires-catholiques et les adeptes des avancées de la Révolution française, désormais largement influencés par le socialisme. C'est Émile Combes qui sera un des symboles de la bataille pour la laïcité. Né dans une famille modeste du Tarn, médecin installé en Charente, radical-socialiste, Franc-maçon, il est le président du groupe de la « Gauche Démocratique » au Sénat et ministre de l'instruction publique et des cultes en 1895. En tant que Président du conseil (Premier ministre) de juin 1902 à janvier 1905, il va lancer une vaste campagne anticléricale : fermeture de 3 000 écoles congrégationnistes en juillet 1902, rupture des relations diplomatiques avec le Vatican en mai 1904 et interdiction totale d'enseigner aux congrégations en juillet 1904.

De la laïcité

Les fondements théoriques de la loi de 1905 viennent essentiellement des planches et du travail en loges des Frères du Grand Orient de France, obédience majoritaire en France, largement athée ou agnostique, très influente chez les radicaux et radicaux-socialistes de la III^e République.

Mais cette loi promulguée le 9 décembre 1905 [1] n'est pas une loi d'exclusion et de mise au ban des catholiques. Sa première phrase est : « La République assure la liberté de conscience ». C'est aussi cette introduction qui lui vaudra le soutien total des protestants et des juifs [2]. Par ailleurs, *"la République ne reconnaît, ne salarie ni de subventionne aucun culte"*. La loi de séparation contient donc des dispositions libérales : respect de la liberté de conscience, du libre exercice des cultes et de l'organisation interne des religions. Désormais être adepte d'une religion ou être athée relève d'un choix individuel. Il ne doit pas non plus être demandé de service public aux différents cultes et les services publics de l'État ne doivent porter aucune marque de caractère religieux. Le Vatican menace d'excommunier les députés et sénateurs qui ont voté la séparation. La belle affaire pour la plupart ! Ce n'est qu'en 1923 que la hiérarchie catholique française va accepter la laïcité, mais pour mieux se ranger à 80% derrière Pétain. En 1946, la constitution de la IV^e République qualifie la France de « République laïque » et indique que *"l'organisation de l'enseignement public, gratuit et laïque à tous les degrés, est un devoir de l'État"*. C'est d'ailleurs sur le terrain scolaire que les milieux cléricaux tentent encore de nos jours de saper la laïcité.

Notes

[1] Votée à l'Assemblée nationale par 341 voix contre 233 et au Sénat par 181 contre 102.

[2] Ce qu'il reste des protestants après l'exil de dizaines de milliers d'entre eux après la révocation de l'édit de Nantes par Louis XIV, se divise en deux courants : calvino-swingliste et luthérien, réunifiés en 2013. A l'époque la communauté juive est très majoritairement ashkénaze. La minorité séfarade est constituée des « Juifs du pape », et de ceux venus d'Italie, d'Espagne et du Portugal. Les Séfarades deviendront majoritaires en France à l'indépendance du Maroc, de la Tunisie et de l'Algérie.

À Rennes, Force Ouvrière appelle à se rassembler
« pour la paix immédiate partout dans le monde ».

« Nous dirons le 11 novembre, date de la fin de l'abominable guerre de 14-18, que toutes les vies se valent en Palestine comme en Israël, en Ukraine comme en Russie, et qu'il nous faut imposer la paix face aux faiseurs de guerre, aux vendeurs d'armes, aux totalitaires, aux obscurantistes et propagateurs de haine », insiste Fabrice Lerestif, le secrétaire général de FO en Ille-et-Vilaine.

Ouest France le 09/11/2023



24 octobre soutien de l'UD à la manifestation des retraités.

Accord Assurance Chômage

Analyse de Céline, SG adjointe et responsable juridique

Évidemment ce texte n'est pas le pire qu'on ait vu, néanmoins ce « compromis à minima » grignote toujours plus les allocations chômages versés au plus grand nombre (-960 Millions d'euros) quand le patronat lui, est exonéré encore un peu plus de sa contribution financière (1,5 Milliards d'euros sur 4 ans).

Après l'analyse du texte dans sa totalité, on ne peut qu'en conclure qu'il y a un bénéfice substantiel pour le patronat (bénéfice financier comme dit plus haut et aussi un assouplissement des sanctions pour les contrats courts) et pour les chômeurs quelques mesures positives pour certaines catégories mais une baisse de l'indemnisation générale pour tous les chômeurs (1).

(1) : avec la nouvelle mensualisation, les chômeurs ne percevront plus que 30 jours par mois d'allocations tous les mois y compris donc ceux de 31 jours (perte de 5 jours par an d'allocation).

Rennes 16 novembre

Un petit comité d'accueil pour le ministre du travail Dussopt qui venait à Rennes aujourd'hui pour promouvoir le dialogue social !
Quelle triste ironie ...

Nous avons rappelé que le trio Macron Borne Dussopt a volé aux salarié(e)s 2 ans de leur vie en instituant une véritable retraite des morts pour nombre des plus précaires et ce contre la volonté d'une immense majorité de travailleurs.

Nous ne tournons pas la page des retraites. Pas de retrait, pas de paix !



« *Un homme est mort* » disait Paul Eluard au sujet de Gabriel Péri en 1945.

Ce vendredi 13 octobre 2023, un homme est mort et il s'appelait Dominique Bernard. Il y a trois ans, jour pour jour, un homme déjà était mort et il s'appelait Samuel Paty.

La Fédération FO de l'Enseignement en Ile-et-Vilaine, la FNEC-FP FO 35, adresse ses sincères condoléances et tout son soutien aux familles, aux proches, aux personnels et aux élèves du lycée Gambetta dont elle partage l'effroi et la peine. Bien que l'attentat n'ait pas été explicitement revendiqué, il apparaît clairement qu'il s'agit là d'un attentat terroriste visant directement l'école publique et sa laïcité. En cherchant, trois ans après Samuel Paty, à tuer à nouveau un professeur d'Histoire, l'attaque était clairement ciblée : c'est l'essence même de l'école de la République qui était visée.

Pour Force Ouvrière, cet évènement tragique souligne une nouvelle fois la nécessité de protéger, autrement que par des discours, l'École publique et ses personnels qui mettent leur vie au service du droit à l'instruction des élèves. Il faut qu'enfin tous les moyens exigés par les personnels et leurs syndicats pour assurer la sécurité des établissements soient donnés. Que le métier de professeur puisse, en France, être considéré comme « à risque » est inacceptable.

Ce communiqué doit être l'occasion, non seulement d'un hommage au courageux professeur d'Arras, mais d'une réflexion sur ce que signifie la répétition de telles attaques et sur les moyens de les stopper.

Nous demandons, dès à présent, au ministère de prendre ses responsabilités en donnant le message clair que les instances où siègent les représentants syndicaux soient convoquées dans les plus brefs délais, et que tous les moyens soient donnés pour accompagner les familles, les personnels et les élèves. Comment se fait-il que l'ancien ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, se soit opposé pendant 8 mois après l'assassinat de Samuel Paty à ce que le Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de travail (CHSCT) se réunisse dans l'académie de Versailles pour mener l'enquête prévue dans les prérogatives de cette instance ?

Est-ce en fermant plus de 11 000 postes depuis 2017 que notre ministère entend protéger ses agents ?

Est-ce en nommant des référents « bien-être » et autres ambassadeurs du harcèlement et de la laïcité et en publiant un énième numéro vert que notre ministère entend protéger ces agents ?

Le ministère serait bien avisé de renforcer le nombre de postes statutaires dans nos écoles et de créer des postes de médecins scolaires, d'infirmières, de surveillants, d'assistantes sociales, d'enseignants spécialisés, de PsyEN...

Enfin, Force Ouvrière constate que le ministre n'a pas estimé nécessaire que les personnels du 1^{er} degré aient un temps dédié pour évoquer le drame qui est survenu. L'école primaire n'est pas une garderie nationale mais le lieu de l'apprentissage des savoirs essentiels. Tous les personnels de l'Éducation Nationale sont concernés. Assassiner un professeur, c'est attaquer l'école publique et ses agents qui ont plus que jamais besoin de soutien et de protection !

Force Ouvrière n'acceptera pas que, comme après l'assassinat de Samuel Paty il y a trois ans, la mort de Dominique Bernard ne soit suivie que de promesses non tenues.

Les minutes de silence, aussi légitimes soient-elles, ne peuvent tenir lieu de réponse au drame que la République et son école traversent.



Lundi 16 octobre la FNEC FP FO 35 est intervenue au rassemblement intersyndical devant la DSDEN 35 en hommage aux victimes d'Arras, avec en mémoire aussi Samuel Paty assassiné le 16 octobre 2020.

Voir la prise de parole devant la DSDEN 35 :



<https://e.pcloud.link/publink/show?code=XZXA8sZDJRHoTzStu0IMCqz9dR1zzFjuWIX>

Un agent Enedis est mort en mission de service public

Le dimanche 5 novembre, nous avons appris par notre camarade Vincent Vannier, membre du bureau de l'UD FO 35 et responsable régional FO Énergie, avec l'émotion que vous devinez, du décès à Pont-Aven d'un agent Enedis en intervention suite à la tempête Ciaran .

Ce collègue était venu en renfort de la Direction Régionale Midi Pyrénées Sud. Il était marié et père de 3 enfants et par ailleurs adhérent FO.

L'Union Départementale apporte tout son soutien à la famille, aux proches et à tous les collègues qui œuvrent nuit et jour pour rétablir l'électricité et tout ce qui va avec.

Ci-dessous le message de Vincent Vannier à ses collègues :

Chères et chers Collègues,

Frédéric a perdu sa vie !

Nos premières pensées vont à sa femme, ses trois enfants et sa famille qui viennent de perdre un époux, un papa, un fils.

Nos pensées vont également à tous les agents de la BO (base opérationnelle) d'Auch et à l'ensemble des personnels de la Direction Régionale Midi-Pyrénées Sud qui viennent de perdre un collègue.

Nos pensées vont aussi à tous ses amis qui viennent de perdre un être cher.

Enfin nos pensées vont à l'ensemble des syndicats CGT, CFE, CFDT et FO de la DR Midi-Pyrénées Sud.

À tous nous adressons nos plus profondes et sincères condoléances et leur assurons de notre plus profond soutien.

Samedi soir, Frédéric était en intervention sur le réseau pour rétablir l'alimentation électrique de nos clients qui en sont ou étaient privé depuis de nombreuses heures.

C'est en assurant notre mission de service public, pour redonner "de la vie" dans les foyers de nos concitoyens, que Frédéric a perdu la sienne.

Si les circonstances de ce drame ne sont pas encore établies avec précision, une enquête de gendarmerie est en cours, il ne fait aucun doute que le plus bel hommage que l'on puisse rendre à Frédéric est de continuer à se battre pour préserver les services publics. C'est à l'occasion de tels événements climatiques subies par la populations que nous nous rendons compte de l'importance et de l'indispensable besoin de TOUS les services publics dont celui de l'électricité.



L'ensemble des syndicats Enedis de Bretagne sont très affectés par cette douloureuse perte.

Nous assurons à l'ensemble de nos collègues qui se sont mobilisés et se mobilisent encore aujourd'hui pour réparer les dégâts causés par les tempêtes Ciaran et Domingos de notre plus profonde gratitude et leur assurons d'être à leurs côtés dans cette terrible épreuve.

Un hommage sera rendu à Frédéric lundi matin sur tous les sites Enedis.



Hommage à notre camarade Jérôme Tiercelin (FO Klésia) qui vient de nous quitter brutalement.

Nous garderons de lui le souvenir d'un camarade particulièrement sympathique et impliqué.

À sa famille, à ses proches l'UD FO apporte son soutien fraternel.



L'UD aux cotés de ses militantes et militants !

Élections

FO Métaux

Carton plein pour FO chez Clemessy - Cesson-sévigné

Les élections ont eu lieu le 19 octobre dans l'entreprise Clemessy de Cesson.

Avec 11 élus sur 11 sur les 3 collèges, FO fait carton plein !

Bravo à Jean-Luc et son équipe

Action sociale

Carton plein pour FO à Poligné . La liste FO a obtenu 100 % des voix à la Maison des Enfants au Pays de Poligné !

Bravo à Guillaume et à son équipe

FGTA FO

Carton plein pour FO Le DUFF

Des élections ont eu lieu fin octobre au siège du groupe Le Duff à Rennes.

La liste FO obtient les 10 sièges à pourvoir sur les différents collèges.

FO Bâtiment

Élections CSE chez OET carton plein pour FO nouvellement créée

Les activités de OET, entreprise de près de 300 salariés, sont l'étude et la mise en œuvre de processus d'automatisation et de solutions industrielles dans divers domaines comme l'agroalimentaire, l'industrie céréalière, l'automobile, Airbus...

Grâce à la détermination de Joël et de son camarade Jean-Marc, une liste FO complète a été présentée aux salariés pour les élections du Comité Social Économique.

La liste a obtenu 100% des voix dès le 1^{er} tour pour les collèges cadres et techniciens/agents de maîtrise.

A fallu attendre le deuxième tour pour le collège ouvriers/employés (absence de quorum).

Les camarades avaient notamment réalisé une profession de foi avec les photos de leurs candidats et un tract qu'ils ont diffusé pendant une sortie organisée incitant les salariés à voter le lendemain.

Un travail qui a payé : 100% pour FO sur tous les collèges ! L'ensemble des élus remercie tous les électeurs ayant participé aux votes et d'avoir fait confiance aux candidates et candidats de la liste FO.

FO Employés et cadres

FO se renforce la CPAM Ille-et-Vilaine

FO obtient deux élus titulaires et deux élus suppléants comme la dernière fois mais augmente sa représentativité en passant de 13% à 17% .

Bravo à Ambroisine et son équipe



FO Énergie

FO devient la 2^{ème} organisation chez Enedis-GRDF

Les excellents résultats régionaux pour les élections chez Enedis-GRDF ou **FO devient la 2^{ème} organisation avec 23,13% des voix contre 15,24% en 2019.**

C'est le fruit d'une orientation combative et indépendante et d'un gros travail de terrain.

Bravo à Vincent (responsable régional et membre du bureau de l'UD FO 35) et à ses camarades

FO Chimie

FO représentatif chez Plastic Omnium à Guichen

Des élections viennent de se dérouler chez Plastic Omnium.

FO obtient la représentativité et un élu dans le premier collège

Merci à Anthony

SNUDI FO

Les personnels enseignants, AESH des écoles publiques rennaises étaient réunis place de la République à Rennes le jeudi 9 novembre, à l'appel du collectif Rennes 4 jours soutenu par le SNUDI-FO 35.

200 personnes étaient rassemblées pour dénoncer des rythmes scolaires sur 4 jours et 1/2 inadaptés au rythme de l'enfant qui n'ont aucun impact significatif sur l'apprentissage des élèves et qui conduisent à l'épuisement des personnels.

Plusieurs dizaines d'écoles étaient représentées pour demander d'une seule voix que la Ville de Rennes revienne à des rythmes scolaires sur 4 jours soucieux du bien-être de tous comme dans plus de 90% des communes de France.





Un stage CSE utile

Un stage CSE s'est tenu du 13 au 19 novembre dans les locaux de l'UD. 17 stagiaires du secteur social, de la banque et du transport ont pu s'informer, se former et échanger pendant une semaine. Un stage qui permet de sortir "mieux armés" selon la formulation de camarades. Le SG présent à l'ouverture et la clôture du stage a rappelé l'importance de l'interprofessionnel et de garder en tête nos fondamentaux de syndicalistes : l'indépendance, la combativité, le respect des mandats notamment.

Merci à Fabienne, l'animatrice pour son implication et aussi sa bonne humeur !

Stage confédéral « Négociation collective » À l'Institut du Travail de STRASBOURG du 14 au 19 janvier 2024

Cher(e)s camarades,

Les règles en matière de négociation collective ont été profondément réformées par des lois successives repoussant toujours plus loin le principe de faveur et la hiérarchie des normes.

Les règles issues de la loi « Travail » du 8 août 2016 et des ordonnances « Macron » du 22 septembre 2017, ont fragilisé la négociation collective d'entreprise, en transférant de lourdes responsabilités aux négociateurs, puisqu'ils ne sont plus nécessairement couverts par les dispositions des accords de branche.

Les règles en la matière se sont complexifiées avec notamment la création du droit supplétif, c'est pourquoi il est nécessaire pour tous les négociateurs FO, de bien connaître tous les tenants et aboutissants des différentes réformes pour éviter les pièges et construire des revendications favorables.

En effet, ces dispositifs complexes et ouverts à la dérogation rendent les négociations de plus en plus techniques et stratégiques (décentralisation, regroupement des thèmes, périodicité des négociations, nouveaux modes de validation des accords collectifs, négociation dans le cadre du conseil d'entreprise, etc.).

Seront également abordées les règles en matière de révision et dénonciation des accords, ainsi que l'articulation entre accord et contrat de travail avec une attention portée sur les risques des accords de performance collective.

Il s'agit d'un stage pluridisciplinaire co-animé par une juriste et une économiste.

Un focus sera réalisé sur les négociations salariales impliquant les outils et informations nécessaires pour la construction de vos revendications.

L'objectif de ce stage est d'apporter aux militants des connaissances sur les enjeux de la négociation au regard des stratégies d'entreprise et de la législation.

Ce stage est destiné aux **délégués syndicaux, délégués syndicaux centraux du secteur privé.**

Si vous êtes intéressé(e) il faut remplir la fiche ci jointe et la faire signer par l'UD et renvoyer le tout à la confédération, avant le 1^{er} décembre.



L'ADSPL a pour but de financer le dialogue social de proximité et les Commissions Paritaires Régionales des Professions Libérales (CPR-PL). Conformément aux dispositions de l'Accord national pour le développement du dialogue social et du paritarisme dans le secteur des professions libérales du 28 septembre 2012*, étendu par arrêtés du 28 décembre 2017 et du 5 janvier 2018** vous êtes, en tant qu'entreprise libérale, redevable de la cotisation prévue par cet accord.

* Celle-ci est destinée à financer le dialogue social de proximité et les Commissions Paritaires Régionales des Professions Libérales (CPR-PL).

** La décision du Conseil d'État du 21 janvier 2021 n'ayant annulé les arrêtés d'extension qu'à compter du 21 janvier 2021, il est rappelé que la cotisation 2020 appelée en décembre 2020 reste due.



Les CPR-PL c'est nouveau et c'est pour vous!

En l'absence de représentation des salariés dans les TPE, la loi Rebsamen de 2015 a instauré des commissions paritaires régionales interprofessionnelles. Le secteur libéral a décidé de mettre en place ses propres commissions.



Pour 9€ en moyenne de cotisation par salarié. Accès permanent aux services des CPR-PL.



Un appui aux TPE libérales sur les questions sociales, d'emploi et de formation.

Les CPR-PL sont un appui pour répondre aux besoins et questions en matière de dialogue social, et sur les dispositions légales et conventionnelles qui leur sont applicables.

Le financement des CPR-PL est assis sur une cotisation basée sur 0,04 % de la masse salariale, soit en moyenne 9 € par an par salarié.

Les CPR-PL au service des employeurs et de leurs salariés

Les Commissions paritaires régionales dédiées aux professions libérales (CPR-PL) ont des missions définies par la loi :

- ▶ Donner aux salariés et aux employeurs toutes informations ou tous conseils utiles sur les dispositions légales ou conventionnelles qui leur sont applicables pour une meilleure information des acteurs sur le droit en vigueur.
- ▶ Apporter des informations, débattre sur les questions spécifiques aux TPE et à leurs salariés. Ainsi la CPR-PL est aussi une instance de concertation sur des sujets comme l'emploi, la formation, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, les conditions de travail, la santé au travail, l'égalité professionnelle, le travail à temps partiel et la mixité des emplois... Toutefois, elle n'a pas de pouvoir en matière de négociation collective.
- ▶ Faciliter, sur demande des intéressés, le dialogue et la prévention de conflits individuels ou collectifs, internes à l'entreprise, n'ayant pas donné lieu à la saisine d'une juridiction.
- ▶ Faire des propositions en matière d'activités sociales et culturelles.

Qui sont vos représentants dans les CPR-PL ?

Les CPR-PL sont composées de deux collèges de dix membres titulaires chacun : les employeurs libéraux d'une part, représentés par l'UNAPL et les salariés d'autre part, représentés par cinq confédérations représentatives de salariés (CFDT, CGT, FO, CFE-CGC, CFTC). À ce jour, 7 CPR-PL ont été installées, 3 sont en cours d'installation et 3 autres devraient être installées prochainement. Les OS siègent face à l'UNAPL qui fédère 68 professions libérales, il y a entre autres :

Les architectes, les huissiers de justice, les avocats, les comptables, les ophtalmos, les masseurs, les infirmiers, ...

(liste complète à l'adresse : [Organisations membres | UNAPL](#))

Nos représentantes :

Sophie Tisserand (UD 22) et Emmanuelle Denoual (UD 56)

COMMISSION HANDICAP

Permanences Handicap-Emploi Accès aux droits des accompagnants

Sur rendez-vous tous les 3^{ème} mercredi
de chaque mois tél. : 02.99.65.36.60



Clin d'œil du PATOCHE

MERCI PATRON !
INFLATION !!!
POUVOIR D'ACHAT !!!
ASSURANCE CHOMAGE !!!



ABROGATION DES LOIS SCÉLÉRATES SUR LES RETRAITES

- ▶ Retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein.
- ▶ Blocage de tout allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 annuités.
- ▶ Maintien du système solidaire de la répartition (contre le système par points) et retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé.
- ▶ Maintien du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois dans le public.
- ▶ Revalorisation des pensions.

Pour FO, le dossier n'est pas clos, rien n'est réglé, FO ne lâchera pas !

Nos stages

STAGES CFMS 2024

DATES	INTITULÉ	DURÉE
Du lundi 29 JANV. au vendredi 2 FÉV.	DÉCOUVERTE	5 jours
Du lundi 11 au vendredi 15 MARS	FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT	5 jours
Du mardi 16 au jeudi 18 AVRIL	JE NÉGOCIE	3 jours
Du lundi 13 au vendredi 17 MAI	CSE	5 jours
Du lundi 10 au vendredi 14 JUIN	DÉCOUVERTE	5 jours
Du lundi 23 au vendredi 27 SEPT.	DÉCOUVERTE	5 jours
Du mardi 27 au jeudi 29 OCTOBRE	CONNAÎTRE SES DROITS	3 jours
Du lundi 4 au vendredi 8 NOV.	SSCT	5 jours

ATTENTION ! la confédération demande une inscription par e-fo ... N'hésitez pas à nous contacter si souçi pour s'inscrire.

SI LES DATES NE VOUS CONVIENNENT PAS, il est possible de s'inscrire à un stage identique DANS LES DÉPARTEMENTS 22, 29 OU 56.

NE PAS HÉSITER À NOUS CONTACTER : 02.99.65.36.50 ou ud.fo35@wanadoo.fr

Nos Unions Locales

FOUGÈRES

7, rue Charles Malard 35300 FOUGÈRES
02.99.99.00.49
 ulfofougeres@orange.fr
 Tous les mardis après-midi,
 (juridique : un lundi sur trois)

RENNES

35, rue d'Échange 35000 RENNES
02.99.65.36.60
 ulforennes@gmail.com
 Tous les jours 9h-12h et 14h-17h

VITRÉ

45, rue de Paris 35500 VITRÉ
02.99.74.42.80
 ulfovitre@orange.fr

ST MALO

8, rue Ernest Renan 35400 SAINT MALO
09.66.96.37.97
 ulfostmalo@wanadoo.fr
 Mardi et vendredi 9h-12h et 14h-17h

REDON

1, rue du Tribunal 35600 REDON
02.99.71.16.48
06.81.09.51.02
 fo.redon@yahoo.fr

PERMANENCES



35

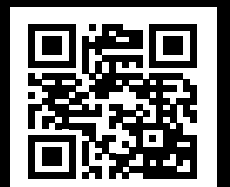
Informier
 Conseiller
 Défendre
 Représenter
 Accompagner

L'AFOC 35

ASSURE SES PERMANENCES SUR RDV

CONTACTEZ-NOUS : TÉL. : 02 99 65 36 66

POUR PLUS D'INFOS :



Pensez à vos timbres : commande, paiements et suivi sur eFO.

TIMBRES 2023 : 5,20 €
 tresorerie.udfo35@orange.fr